



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 10 juin 2022 — N° 70

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de remercier les électeurs de la circonscription de Huntingdon pour leur confiance envers leur députée.

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires de la Médaille de la citoyenneté de D'Arcy-McGee.

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme La Croisée de Longueuil inc.

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le Jour du Portugal, de Camões et des communautés portugaises.

10 juin 2022

M. Bachand (Richmond) fait une déclaration afin de rendre hommage à MM. Gérard Mercier et Yvon Larochelle pour leur contribution au développement de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de féliciter Mme Gabrielle Boulianne-Tremblay, lauréate du Prix des libraires.

M. Girard (Lac-Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage au violoniste et artiste de cirque Sébastien Savard.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lucie Côté, coordonnatrice de l'événement Relais pour la vie à Portneuf.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes de sport amateur de la circonscription de Chambly.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 08.

10 juin 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 232 du Règlement, Mme Gaudreault (Hull) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 998 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'instituer le commissaire au respect

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 998.

Dépôts de documents

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport du Comité de vigilance sur le cannabis relatif à l'introduction de produits « prêts-à-manger » de cannabis sur le marché québécois.

(Dépôt n° 684-20220610)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 98 concernant la révision de la politique de déplacement des usagers du réseau de la santé et des services sociaux, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 mai 2022 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine);

(Dépôt n° 685-20220610)

10 juin 2022

La réponse à la question écrite n° 101 concernant le développement des logements dans le Nord québécois, notamment pour les communautés inuites du Nunavik, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 mai 2022 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion);

(Dépôt n° 686-20220610)

La réponse à la question écrite n° 102 concernant l'application du Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 24 mai 2022 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

(Dépôt n° 687-20220610)

Dépôts de rapports de commissions

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 1^{er} et 9 juin 2022, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Ville de Victoriaville. Le rapport contient un amendement au projet de loi;

(Dépôt n° 688-20220610)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 9 juin 2022, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi concernant la Ville de Terrebonne. Le rapport ne contient pas d'amendement;

(Dépôt n° 689-20220610)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 1^{er} et 9 juin 2022, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Longueuil. Le rapport contient des amendements au projet de loi;

(Dépôt n° 690-20220610)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 9 juin 2022, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland. Le rapport ne contient pas d'amendement.

(Dépôt n° 691-20220610)

Les rapports sont adoptés.

10 juin 2022

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 9 juin 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 192, Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 692-20220610)

Dépôts de pétitions

M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 519 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'assujettissement du réseau collégial québécois à la Charte de la langue française.

(Dépôt n° 693-20220610)

M. Ouellet (René-Lévesque), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 642 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'arrêt des opérations forestières durant la période de chasse à l'original à l'arme à feu dans les zecs de la Mauricie.

(Dépôt n° 694-20220610)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

10 juin 2022

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), madame Nour Salah soit nommée de nouveau membre de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de quatre ans à compter du 4 août 2022.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 106 de la Loi sur la fonction publique, un vote par appel nominal requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **349** en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Legault, premier ministre, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, et après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 62, 63 et 66 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale (chapitre C-23.1), madame Ariane Mignolet soit nommée de nouveau commissaire à l'éthique et à la déontologie pour un mandat de cinq ans à compter des présentes et que ses conditions de travail soient celles déposées en annexe.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de Mme Ariane Mignolet comme commissaire à l'éthique et à la déontologie.

(Dépôt n° 695-20220610)

10 juin 2022

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 62 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, un vote par appel nominal requérant l'approbation des 2/3 des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **350** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la pérennité des langues autochtones; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue son président, le député de Lévis, qui, en toutes circonstances depuis sa nomination, a fait honneur à sa fonction, s'y investissant pleinement;

QU'elle rappelle que pour gagner et conserver la confiance des parlementaires, la présidence exige d'un élu qu'il fasse preuve de rigueur, de réserve, de transparence, ainsi que d'un sens aigu de l'équité;

10 juin 2022

QU'elle souligne que le député de Lévis a admirablement rempli son mandat, ici au Québec autant qu'à l'international, faisant rayonner notre institution sur toutes les tribunes;

QU'elle insiste sur l'effort de démocratisation de la fonction qu'il a entrepris, sur son souci de faire connaître le parlementarisme québécois au-delà de la sphère politique, et ce, toujours dans le but de resserrer les liens entre la population et ses représentants;

QU'elle considère qu'en ce sens et à sa manière toute particulière, François Paradis a brillamment incarné l'esprit de la présidence de l'Assemblée nationale, et qu'elle lui exprime sa profonde reconnaissance.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **351** en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la seconde Journée nationale de la vérité et de la réconciliation qui se tiendra le 30 septembre prochain en mémoire des victimes et des survivants des pensionnats autochtones;

10 juin 2022

QU'en signe de solidarité, elle hisse sur l'une de ses tours le drapeau des survivants à pareille date chaque année;

QU'enfin, elle observe une minute de silence en mémoire des disparus.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 188^e édition de la fête nationale du Québec, ayant pour thème Notre langue aux mille accents;

QU'elle rappelle l'importance de célébrer notre culture, notre langue commune, notre créativité et notre dynamisme;

QU'enfin, elle invite les Québécoises et les Québécois à exprimer, de toutes les façons possibles, leur fierté et leur amour pour le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

10 juin 2022

AFFAIRES DU JOUR

À 12 h 17, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 12 h 29.

Du consentement de l'Assemblée, les parlementaires suivants prennent la parole afin de souligner leur retrait de la vie politique à la fin du présent mandat :

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee);
Mme McCann (Sanguinet);
Mme IsaBelle (Huntingdon);
Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé);
Mme Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Ville de Victoriaville, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 205 est adopté.

10 juin 2022

Adoption

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Ville de Victoriaville, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 205 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Lachance (Bellechasse) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 211 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et à l'article 35 des Règles de fonctionnement, Mme Lachance (Bellechasse) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 211, Loi concernant la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 211 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Lemay (Masson) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi concernant la Ville de Terrebonne, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 207 est adopté.

10 juin 2022

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement, M. Lemay (Masson) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi concernant la Ville de Terrebonne, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 207 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, Mme Picard (Soulanges) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Longueuil, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 209 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement, Mme Picard (Soulanges) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Longueuil, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 209 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 236 et 237 du Règlement, Mme Gaudreault (Hull) propose que le principe du projet de loi n° 998, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'instituer le commissaire au respect, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 239 du Règlement, la motion est mise aux voix sans débat.

10 juin 2022

La motion est adoptée.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 998 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 998, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'instituer le commissaire au respect.

La motion est adoptée.

Commission plénière

Le projet de loi n° 998 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, Mme Gaudreault (Hull) propose que le projet de loi n° 998, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'instituer le commissaire au respect, soit adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 256 du Règlement, les temps de parole pour ce débat sont limités à trois minutes par groupe parlementaire.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 998 est adopté.

À 13 h 54, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée ajourne ses travaux *sine die*.

10 juin 2022

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 10 juin 2022, à 8 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et représentante du premier ministre, et de M. Arsenault, secrétaire général adjoint aux affaires parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l’honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 37 Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d’habitation

Puis, à 9 h 40, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice et représentant du premier ministre, et de Mme Larochelle, directrice des commissions parlementaires et représentante du secrétaire général, il a plu à l’honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 34 Loi visant à améliorer l’accès à la justice en bonifiant l’offre de services juridiques gratuits ou à coût modique

Enfin, à 14 h 30, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement et représentant du premier ministre, de Mme Gaudreault (Hull), la représentante de la cheffe de l’opposition officielle, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l’honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 205 Loi concernant la Ville de Victoriaville
- n° 207 Loi concernant la Ville de Terrebonne
- n° 209 Loi concernant la Ville de Longueuil
- n° 998 Loi modifiant la Loi sur l’Assemblée nationale afin d’instituer le commissaire au respect

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

10 juin 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Nour Salah soit nommée de nouveau membre de la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 349)

POUR - 99

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Picard (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Soulanges)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Weil (PLQ)
Cicccone (PLQ)	Labrie (QS)	Melançon (PLQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ménard (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Montpetit (IND)	
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellet (PQ)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	

10 juin 2022

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, proposant que Mme Ariane Mignolet soit nommée de nouveau commissaire à l'éthique et à la déontologie :

(Vote n° 350)

POUR - 100

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Laforest (CAQ)	Montpetit (IND)
Anglade (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Nichols (PLQ)
Arseneau (PQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Picard (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	(Soulanges)
Benjamin (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Polo (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Poulin (CAQ)
Blais (CAQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Ghazal (QS)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bussière (CAQ)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Caire (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Campeau (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hivon (PQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Charest (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cicccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Massé (QS)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	Melançon (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ménard (PLQ)	Zanetti (QS)

10 juin 2022

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 351)

POUR - 101

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Soulanges)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Champlain)	(Chutes-de-la-Chaudière)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Polo (PLQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Poulin (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Hull)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (IND)	
David (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Derraji (PLQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	